

par **LORIS CHAVANETTE\***



## ***Séparer le bon grain de l'ivraie.***

### ***Quels héritages de la Révolution française après la Terreur ?***

**A**U REGARD DES TRAVAUX HISTORIOGRAPHIQUES de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, Patrice Gueniffey distingue deux approches opposées de la Révolution : l'une, focalisée sur 1789, mettrait l'accent sur le temps long de l'histoire révolutionnaire et insisterait sur la question des héritages de celle-ci jusqu'à aujourd'hui ; l'autre, axée sur l'étude de 1793, proposerait une histoire événementielle des étapes ayant conduit le Gouvernement révolutionnaire à mener un « basculement dans la violence et le despotisme d'une révolution initialement faite au nom de la liberté »<sup>[1]</sup>. Sans remettre en cause cette dichotomie entre l'étude de l'avènement de la démocratie et la recherche sur la crise de la Terreur, il est proposé ici de trouver un point d'équilibre entre ces deux approches, en interrogeant la dynamique révolutionnaire à partir du 9 thermidor puisque c'est précisément le moment où sont portées au débat aussi bien la problématique de l'explication de la Terreur au lendemain de celle-ci que la réflexion sur l'héritage de la Révolution de la liberté, mise à mal par les lois révolutionnaires de l'an II. En un mot, quel héritage de la Révolution en 1795 ? C'est autant 1789 que 1793 qui sont l'objet des discours thermidoriens. Leur étude a démontré que ces deux ruptures révolutionnaires sont interdépendantes l'une de l'autre lorsqu'il s'agit de déterminer non pas un mais plusieurs héritages de la Révolution.

\* Docteur en histoire, École des hautes études en sciences sociales (EHESS)

1. P. GUENIFFEY, « Violence et Terreur dans la Révolution française », in *Histoires de la Révolution et de l'Empire*, Paris, Perrin, 2011, p. 158.



28 juillet 1794: exécution de Robespierre

En effet, lorsque la tête de Robespierre tombe sur l'échafaud, le 9 thermidor an II, un basculement s'opère. Avec la fin de l'«Incorruptible», la Terreur s'écroule comme un château de cartes. La Révolution marque un temps d'arrêt et se trouve contrainte de regarder en arrière. Boissy d'Anglas évoque cette expérience en une phrase adressée à ses collègues conventionnels, qui résume le dilemme des Thermidoriens: «Nous avons consommé six siècles en six années? Que cette expérience coûteuse ne soit pas perdue pour vous<sup>[2]</sup>.»

Georges Lefebvre écrit que «dégagée du tumulte éphémère des conflits politiques et replacée dans la perspective historique, l'époque retrouve son sens et son importance<sup>[3]</sup> ». La raison à ce phénomène est que les robespierristes avaient la monomanie de l'avenir, tandis que les Thermidoriens ont la hantise du passé. L'expérience des violences de la Terreur force la Révolution, après le 9 thermidor, à porter le poids de son passé<sup>[4]</sup>. L'heure du bilan était venue, et avec elle celle du règlement de compte.

À partir du 9 thermidor, la sortie de la Terreur constitue une dynamique politique nouvelle, en même temps qu'un processus révolutionnaire qui oblige les dirigeants à se positionner au regard de cette nouvelle passion révolutionnaire: la haine de Robespierre et

2. F.-A. BOISSY D'ANGLAS, *Discours préliminaire au projet de Constitution pour la République française, prononcé par Boissy-D'Anglas, au nom de la Commission des Onze, dans la séance du 5 messidor, 5 messidor an III*, p. 7.

3. G. LEFEBVRE, *Les Thermidoriens*, Paris, 1960, p. 198.

4. B. BACZKO, «L'Expérience thermidorienne», in Colin LUCAS (éd.) *The French Revolution and the Creation of Modern Political Culture*, vol. 2, «The Political Culture of the French Revolution», Oxford, 1989, p. 361-362.



Intérieur d'un Comité révolutionnaire sous la Terreur. Eau-forte de Malapeau d'après Fragonard fils

des terroristes. Pour se projeter dans l'avenir, il faut que la république acquitte d'abord ses dettes, dont celle morale envers les victimes de la Terreur. Panser leurs plaies est la voie incontournable pour penser la Révolution dont le premier bilan historique va cristalliser les passions politiques.

Le danger pour la Convention nationale épurée est que l'on fasse l'amalgame entre ce passé proche de la Terreur et les révolutionnaires qui ont mis fin à la Terreur. Le risque est que, par ce jeu de miroir, l'opinion condamne la Révolution parce qu'elle serait tenue pour responsable de la Terreur. Il est donc impératif pour les Thermidoriens de séparer la Révolution de la Terreur. C'est pourquoi a lieu une série de procès intentés aux anciens terroristes qui va permettre de laver l'honneur de la Révolution, pour la régénérer, lui donner une nouvelle légitimité aux yeux de l'histoire. La Terreur sera interprétée comme une parenthèse qui a trahi l'esprit de la Révolution. Ces procès doivent permettre de renouer avec la promesse de 1789. De la sorte, dès les semaines qui suivent la chute de Robespierre, se pose la question de l'héritage de la Révolution, avant même que celle-ci soit achevée par l'instauration d'un ordre constitutionnel durable.

Afin de saisir les contours des interprétations immédiates de la Terreur – traitées avec pertinence par Mona Ozouf<sup>[5]</sup> et Françoise Brunel<sup>[6]</sup> – il est d'abord nécessaire de définir le cadre général de ce premier débat historiographique avant de développer la justification de

5. M. OZOUF, « The Terror after the Terror: An immediate History », in K.M. BAKER (éd.), *The French Revolution and the Creation of Modern Political Culture*, vol. 4, *The Terror*, Oxford, 1994.

6. F. BRUNEL, « Bridging the Gulf of the Terror », *ibid.*, p. 327-46.

la critique de la Terreur par Adrien Lezay-Marnésia, dont l'analyse historique est symptomatique de la complexité de penser la Terreur sans penser plus globalement la Révolution française dans son ensemble. Faut-il séparer, de ce point de vue, l'héritage de la Terreur de celui de la Révolution ?

### Déchirer le voile de la Révolution : les premières histoires de la Terreur

Le 26 août 1794, à peine un mois après la chute de Robespierre, le député Fréron prononce à la tribune de la Convention un plaidoyer pour la liberté d'expression, la liberté de la presse et le devoir qu'aurait la représentation nationale de rechercher la vérité sur ce qu'il nomme « le système de terreur et de sang ». Il reconnaît les fautes de la Convention et demande que la lumière soit faite sur les violences de l'an II grâce à la « confession magnanime de nos torts ».

« Lorsqu'une grande Nation, lance-t-il, vient de passer par des crises violentes, il faut se replier sur les événements dont on a été les témoins et les victimes ; il faut en marquer et en rechercher les causes : c'est dans la méditation de l'expérience du malheur que se forment la sagesse et la prudence qui préparent pour l'avenir des destinées plus heureuses. »<sup>[7]</sup>

Le discours politique a sensiblement évolué puisque, désormais, une des composantes de la nouvelle légitimité révolutionnaire consiste dans la dénonciation des crimes de la Terreur. D'emblée, la recherche historique semble la grande bénéficiaire du tournant thermidorien. Comme l'écrit François Furet, « pour "oublier 93", obsession des Thermidoriens, il faut l'exorciser par la raison historique<sup>[8]</sup>. »

Cependant que la Terreur est attaquée dans son personnel politique et sa production législative, le Gouvernement et le Tribunal révolutionnaires sont continués après le 9 thermidor. L'époque s'assimile à un régime hybride dont l'héritage est double puisque cette génération qui a fait la révolution de 1789 est la même qui a traversé la période trouble de la Terreur. L'entreprise thermidorienne est ainsi marquée du sceau de l'ambiguïté : comment faire le bilan de la Révolution, malgré l'expérience de la Terreur ? Les Thermidoriens vont ébaucher une réflexion historique en faisant un bilan de la Révolution contre la Terreur. Pour la première fois est proposée une interprétation de la Révolution où l'on promeut une histoire positive de la Révolution, celle de 1789, contre celle négative de la Terreur, déjà

---

7. *Moniteur universel* réimprimé, n° 342, du 12 fructidor an II, p. 601-605.

8. F. FURET, « Une polémique thermidorienne sur la Terreur. Autour de Benjamin Constant », in *Passé Présent*, 1983, n° 2, p. 45.

considérée par certains comme une sorte de déviation par rapport à l'avènement de 89. Séparer le bon grain de l'ivraie, comme on fait la part du feu, c'est le pari des hommes de l'an III. Pour y parvenir, ils vont s'employer à donner une première interprétation de la Terreur.

La Terreur étant un outil permettant d'imposer l'unanimité par la répression des adversaires de la Révolution et par le ressort d'un discours moniste, le débat politique ne pouvait naître au sein du tumulte de l'an II. Thermidor marque, de ce point de vue, une relative libération aussi bien de la parole publique que de l'opinion publique. L'altérité politique, et notamment parlementaire, est redécouverte. « Thermidor, analyse Sergio Luzzatto, c'est le moment où les dirigeants politiques prennent conscience, en dépit de leurs réticences, du fait que « le souvenir de la Révolution française » peut ne pas être unitaire, ou même qu'il peut ne pas y avoir un seul souvenir<sup>[9]</sup>. » L'histoire, jetée en plein-vent par la libération des opinions, cristallise les passions, haines et enjeux politiques de l'époque. Tout est prétexte dans la société, à Paris, comme en province, à faire le récit de ses souffrances durant la Terreur, véritable catharsis qui libère du poids du passé et déforme en même temps l'histoire de la Terreur par le prisme de ces interprétations individuelles qui, pourtant séparées, forment une sorte de tout.

Il est alors possible de qualifier ce mouvement de société et de dire que Thermidor manifeste la résurgence de la notion d'opinion publique. Cette dernière retrouve son influence et le rôle majeur qu'elle a joué dans la prise de conscience collective qui amena le tournant de l'été 1789. En effet, ce qui a forgé la force et l'indépendance de l'opinion publique au début de la Révolution française, explique Mona Ozouf, a été la lutte contre l'absolutisme monarchique et les excès de l'Ancien régime<sup>[10]</sup>. La même chose se produit en Thermidor avec la construction d'une opinion publique née de la dénonciation de l'arbitraire de la Terreur et d'une sorte d'« absolutisme » jacobin, du moins interprété comme tel à l'époque. Or, une des caractéristiques de l'opinion publique, en plus d'être le produit du sentiment, est justement d'être une « contre-force » qu'on « fait donner dès qu'il s'agit de penser contre<sup>[11]</sup> ». On parle à juste titre de réaction thermidorienne parce que c'est une opposition, parfois brutale, en tout cas une réfutation des procédés terroristes. Le tribunal indépendant de l'opinion a jugé et condamné la Terreur et ses acteurs, ce qui influença la Convention thermidorienne à livrer à la justice ceux que l'on jugeait complices de Robespierre. La particularité du moment thermidorien est donc de définir l'identité de la

9. S. LUZZATTO, *L'Automne de la révolution, luttes et cultures politiques dans la France thermidorienne*, Paris, Honoré Champion, 2001, p. 341.

10. M. OZOUF, « Esprit public », in *Dictionnaire critique de la Révolution française*. Paris, Flammarion, coll. « Idées », 2007, p. 167-168.

11. M. OZOUF, « L'opinion publique », in K. BAKER (éd.), *The French Revolution and the Creation of Modern Political Culture*, vol. 1, « The Political Culture of the Old Regime », Oxford et Chicago, Pergamon Press, 1987.

Révolution par la destruction de ce qu'on juge opposé à son essence. Après la Terreur, c'est le recours à la violence sans frein des représentants envoyés en mission, comme Carrier ou Lebon, et à l'arbitraire, notamment des membres du Tribunal révolutionnaire, dont Fouquier-Tinville, qui sert de base intellectuelle à une définition, nécessairement *a contrario*, de la Révolution régénérée.

En thermidor, l'opinion publique redevient le moteur de l'histoire. La France expérimente le modèle de « la société ouverte qui libère les capacités critiques de l'homme<sup>[12]</sup> », qui permet donc la libre circulation des idées, même s'il faudrait davantage parler de société qui s'ouvre et se libéralise, plutôt que d'une société ouverte, puisque la Convention thermidorienne cherche à contenir et diriger l'opinion générale anti-terroriste en donnant une version officielle de l'épisode de la Terreur comme le produit d'une conspiration des ennemis de la liberté, affidés à l'idéocratie robespierriste. Baczko a mis en lumière à la fois la persistance d'un discours binaire thermidorien, qui ne va pas sans rappeler certains procédés rhétoriques jacobins, mais aussi l'engouement proprement thermidorien pour la narration et une sorte de « grand déballage » des événements passés, que ce soit dans la presse, à la tribune de la Convention ou à la barre du Tribunal révolutionnaire. Ces récits à chaud de la Terreur sont emprunts de subjectivité, mais ils sont la matière indispensable d'une réflexion à partir de 1795 sur les ressorts de la violence révolutionnaire, pris en repoussoir pour promouvoir la révolution matricielle de 89. « Les Lumières étaient à l'origine de la Révolution, c'est aux Lumières qu'il revient de la terminer<sup>[13]</sup>. » Après le désenchantement que causa la Terreur, les Thermidoriens ont la volonté de réenchâter la Révolution, la rajeunir et la réinvestir de l'idéal de 1789. Mona Ozouf résume cet élan nouveau :

« Dans le silence stupéfié de la Terreur, Thermidor éclate comme une explosion de la liberté : la chute du « tyran » est saluée comme le triomphe de la liberté et la date de l'événement est chaque année commémorée sous le nom de fête de la liberté. »<sup>[14]</sup>

Thermidor s'apparente à un retour, bien qu'imparfait, à l'esprit de 89, dont Albert Soboul disait que c'était essentiellement le libéralisme<sup>[15]</sup>. On peut résumer en disant que le legs de la Terreur, c'est la haine des atteintes à la liberté individuelle, l'héritage de 1789, au tournant de 1795, cette dernière époque ayant valeur de renaissance de la passion de la liberté. Il y a indéniablement chez les Thermidoriens une utilisation politique de la Terreur, notamment chez Tallien et Fréron, afin de se laver les mains des maux de l'an II, mais la

---

12. K. POPPER, *La Société ouverte et ses ennemis*, t. 1, « L'ascendant de Platon », Paris, Seuil, 1979, p. 9.

13. B. BACZKO, *Comment sortir de la Terreur. Thermidor et la Révolution.*, Paris, Gallimard, 1989, p. 347.

14. M. OZOUF, « Liberté », in *Dictionnaire critique de la Révolution française*, op. cit., p. 268.

15. A. SOBOUL, *1789, L'an Un de la Liberté*, Paris, Les éditions sociales, 1973, p. 342.

promesse de liberté et d'une constitution, malgré la persistance du Gouvernement révolutionnaire, renouvelle l'idéal des constituants de 1789 et donc l'héritage intellectuel de 1789 et des Lumières.

Mais cet héritage de 1789 n'est que relatif car, après l'expérience de 1793, le tournant de l'an III signe le déclin de «l'illusion de la politique», laquelle avait été inventée par 1789, avant d'être sacralisée par 1793. 1795, c'est la république des incertitudes, la seule idée faisant consensus étant la critique de la Terreur.

«Les vainqueurs de Robespierre [...], analyse François Furet, redécouvrent l'indépendance et l'inertie du social, la nécessité de la négociation politique, l'à-peu-près des moyens et des fins. Ils font davantage que d'arrêter la Terreur: ils la déshonorent comme type de pouvoir.»<sup>16</sup>

L'un des leitmotifs du discours thermidorien consiste en la dénonciation de la violence révolutionnaire illimitée et de l'idée que la fin justifie les moyens. Les écrits de Lezay-Marnésia interrogent avec pertinence cette problématique.

### **Peindre la Terreur, penser la Révolution : l'histoire selon Lezay-Marnésia**

Outre les discours que portent les conventionnels thermidoriens sur la Terreur, à laquelle ils ont – faut-il le rappeler – participé de près ou de loin, et dont l'objectivité historique n'est en réalité qu'apparente, il est intéressant de se pencher sur les interprétations des hommes de lettres de l'époque thermidorienne. Ils constituent, pour l'essentiel, la matrice des idées de la réaction politique que va nourrir le ressentiment anti-terroriste. Le procès fait à la Terreur est-il, dès 1795, un procès fait à la Révolution?

La pensée d'Adrien Lezay-Marnésia sur la Terreur offre un champ d'étude privilégié pour saisir ce retour sur les violences de l'an II. En effet, l'auteur, né en 1769 et mort en 1814, est issu d'une famille de l'aristocratie jurassienne dont le père fut emprisonné sous la Terreur comme émigré, lorsqu'il dut s'exiler pour éviter les persécutions. Partisan de la rupture révolutionnaire de 89 dans laquelle il voit l'avènement de la modernité politique, Lezay, proche de Roederer, soutient la réaction thermidorienne. Son expérience douloureuse de l'an II ainsi que son attachement aux principes de 89 lui inspirent un pamphlet anti-terroriste énergique, publié début 1795, donc dans ce climat agité où la Convention thermidorienne est en train d'opérer la mutation des valeurs de la Révolution dans le sens d'une réhabilitation du principe de modération et des fondements d'un légalisme faisant de moins en moins place au droit d'exception. Il s'agit de son essai intitulé *Les Ruines ou voyage en France pour servir de suite à celui de la Grèce*.

16. F. FURET, *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1978, p. 116.

Lezay est surtout connu pour sa controverse célèbre avec Constant, née du débat sur la constitution du Directoire, au cours de l'année 1796<sup>[17]</sup> ; sa réflexion historique dans les mois qui suivent la fin de la Terreur est moins étudiée. Avec *Les Ruines*, Lezay propose un récit historique ainsi qu'une analyse philosophique et sociale de la Terreur. Le livre connaît un succès immédiat, il est d'ailleurs réimprimé quatre fois et traduit en anglais et allemand en moins d'un an. L'auteur conte les mésaventures d'un citoyen turc enthousiasmé par l'écho formidable de la Révolution, qui débarque dans le sud de la France en pleine Terreur. Les tourments qu'il traverse lors de sa remontée vers Paris sont l'occasion pour Lezay de faire un récit chronologique des violences de l'an II. Le livre semble des *Lettres persanes* inversées, puisque le voyage initiatique forge la conviction chez le héros d'une révolution dévoyée et d'un pays livré au chaos et à la barbarie. L'auteur décrit sa méthode comme étant l'explication des causes de l'échec de la Révolution par la peinture des effets de celle-ci. Pourquoi la Révolution a-t-elle hérité de la Terreur? Pour Lezay, cela tient principalement à un phénomène: la radicalité du projet d'une révolution populaire et sociale a obligé les gouvernants à employer des moyens politiques violents proportionnés à cette fin utopique.

En effet, la fin politique poursuivie par les Jacobins est d'abord coupable d'avoir visé la « régénération de l'espèce, la purification de la race vivante »<sup>[18]</sup>. Cette ambition de la table rase et de fondation d'un homme nouveau est un projet philosophique coupable parce que condamné à échouer d'après Lezay. Cette abstraction philosophique, exacerbée par le jacobinisme, est responsable du dévoilement de la révolution juridique, constitutionnelle et pondérée voulue par Lezay. La Révolution est vouée à l'échec parce qu'elle va contre la nature humaine et le principe de réalité, d'où la dénonciation par l'auteur de cet effort contre nature des Jacobins, de « cette renonciation miraculeuse à tous ses souvenirs, ses goûts, enfin, cette adoption surnaturelle d'une existence entièrement inusitée »<sup>[19]</sup>. Dans ce système de pensée, tout ce qui appartient au passé ou s'y apparente doit être anéanti.

« Dans leur vaste conjuration contre l'espèce humaine, écrit Lezay, ils avaient embrassé le passé, le présent, l'avenir: les morts furent tirés des tombeaux et remplacés par les vivants, l'avenir infecté dans ses germes, la chaîne des temps désunie [...] ; tous les rapports anciens étaient anéantis, les traditions effacées, les plus chères affections pros-crites, les plus secrètes communications étouffées... ils avaient réduit l'homme à rien... Son Dieu, son avenir, sa conscience, ils lui avaient tout pris... »<sup>[20]</sup>.

---

17. Ph. RAYNAUD, Préface, in B. CONSTANT, *De la force du gouvernement actuel de la France et de la nécessité de s'y rallier*, Paris, Flammarion, 1988, p. 7-26.

18. A. DE LEZAY-MARNÉSIA, *Les Ruines ou Voyage en France, pour servir de suite à celui de la Grèce*, Paris, 1795, p. 14.

19. *Ibid.*, p. 17-18.

20. *Ibid.*, p. 18.



Lezay croit déceler cette perte de raison dans l'éloge que font les révolutionnaires de la dénonciation des pères par leurs fils, érigeant Brutus en figure républicaine exemplaire. La recherche de l'égalité apparaît comme le pilier de l'idéologie jacobine qui se livre à une guerre contre les pères parce qu'ils incarnent la tradition – avec les prêtres du culte catholique – mais aussi aux riches propriétaires parce qu'ils sont un obstacle à l'égalité sociale. Cet égalitarisme jacobin est la cible privilégiée de Lezay qui y voit la preuve de la corruption de l'esprit libéral de 1789. Non seulement ce projet révolutionnaire est irréalisable parce que l'homme ne saurait être une matière brute, ni la société fondée *ex nihilo*, ni la propriété abolie, mais au surplus il condamne les révolutionnaires à recourir toujours plus à des moyens radicaux à mesure que leur but leur échappe. La Révolution a donc, logiquement, glissé vers la Terreur avec un tel programme politique ne pouvant laisser en héritage qu'un amas de ruines, comme le titre du pamphlet l'indique. La problématique de cette œuvre consiste à faire apparaître le bilan dramatique de la Terreur mais aussi à déconstruire les idées philosophiques sur lesquelles elle s'était fondée. Lezay s'en prend moins au personnel et aux lois terroristes – alors que c'est la grande mode après Thermidor – qu'aux valeurs de celles-ci parce qu'il a compris que ce qui était en cause était le bilan plus global de la Révolution. La critique de la Terreur se mue en critique des révolutions parce qu'elles brisent la chaîne du temps, la tradition et donc l'inscription du progrès dans le temps long.

«Imposantes révolutions, vous n'êtes que de tragiques Saturnales! vous déplacez, vous ne changez pas; vous tuez, vous ne réformez pas: malheur aux générations qui vous voient! Enfants du vice et du malheur, tout ce que vous n'avez pas détruit, vous l'avez dégradé; et c'est ce dégoûtant tableau de la dégradation, bien plus encore que celui de la destruction, qui vous rend si hideuses! [...]

Non, les révolutions n'amendent pas, elles achèvent la ruine des mœurs: comment dans leurs mouvements précipités, dans leurs brusques vicissitudes, la vertu pourrait-elle les suivre?»<sup>[21]</sup>

Lezay révèle dans cet extrait le désenchantement d'un homme qui a adhéré à 1789 et qui, moins de cinq années plus tard, constate que le phénomène révolutionnaire, avec sa violence inhérente, est peut-être un frein au progrès. Lezay propose alors de renouer avec les fondements de 1789, portant la conviction qu'à long terme, il revient au droit de finir la Révolution. À lui la responsabilité de garantir les propriétés et libertés individuelles, et d'accompagner la transformation de la société issue de 1789. L'abstraction philosophique et la fausse croyance dans un volontarisme politique capable de changer la réalité sont déconstruits par Lezay qui a l'originalité de soutenir qu'au lieu de séparer trop radicalement 1789 de 1793, comme le font les Thermidoriens, parmi lesquels Benjamin Constant, il est néces-

21. *Ibid.* p. 48-49.

saire de tirer les enseignements des errances philosophiques de toute révolution populaire nécessairement condamnée à verser dans des formes de terreur. C'est le sens qu'il faut donner à sa formule: «En général, une déclaration des droits ne devrait jamais sortir du Comité de législation, c'est là sa place; elle guide l'homme éclairé, elle égare l'homme ignorant<sup>[22]</sup>. » Ce n'est pas un abandon des droits de l'homme, pas plus qu'une réfutation de leur universalité, mais le constat amer qu'une société a besoin d'être régulée à l'écart des démagogues qui instrumentalisent les passions populaires. Du coup, Lezay en vient naturellement à prôner une démocratie limitée, censitaire, et le respect des traditions – entendre de la religion qui, avec les lois, moralise et régule l'ordre social en lui fixant des limites.

En somme, au seuil de cette réflexion menée, on peut déceler deux héritages majeurs de la révolution en 1795. Le premier, produit par le discours thermidorien sur la Terreur et la vague de procès politiques intentés aux anciens terroristes, contient une histoire négative et noire de la Terreur qui s'est perpétuée sous le Directoire et Napoléon, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, pour arriver jusqu'à notre contemporanéité. Cette mémoire s'est enracinée dans la tradition historique française. Jules Michelet semble attester ce fait en consacrant une étude à la «croyance populaire» au XIX<sup>e</sup> siècle. Il explique que la Terreur a été jugée par la tradition populaire et que cette mémoire collective de rejet du gouvernement de Robespierre a été entretenue par les générations, qui l'ont, au fil des âges, gravée dans le marbre de la conscience nationale, à Paris, comme en province. Cette «croyance populaire» est décrite ainsi:

«Vraie *au total*, quoiqu'elle soit, dans le détail, chargée d'ornements légendaires, étrangers à l'histoire des faits. La légende, c'est une autre histoire, l'histoire du cœur du peuple et de son imagination.»<sup>[23]</sup>

Il y a certes des légendes sur la Terreur, mais cela ne veut pas dire que son histoire a été inventée comme certains l'ont récemment prétendu<sup>[24]</sup>. La construction d'une mémoire collective antiterroriste coïncide avec le rejet même de la Terreur dès Thermidor.

Pour autant, le XIX<sup>e</sup> siècle a connu des légitimations historiques de la Terreur, reposant notamment sur l'excuse des circonstances, contre lesquelles s'était indigné Chateaubriand. Ce dernier écrit dans le sens d'une interprétation morale et donc philosophique de la Terreur:

«Non, si l'on sépare la vérité morale des actions humaines, il n'est plus de règle pour juger ces actions; si l'on retranche la vérité morale de la vérité politique, celle-ci reste sans base; alors il n'y a plus aucune raison de préférer la liberté à l'esclavage, l'ordre à l'anarchie.»<sup>[25]</sup>

---

22. *Ibid.*, p. 39.

23. J. MICHELET, *Histoire de la Révolution française*, t. I, vol. 1, «De la méthode et de l'esprit de ce livre», p. 282-283.

24. J.-L. CHAPPEY, B. GAINOT, G. MAZEAU, F. RÉGENT, P. SERNA (coll.), «Révolution, régénération, civilisation: enjeux culturels des dynamiques politiques», in *Pourquoi faire la Révolution*, Marseille, Agone, 2012, p. 132.

25. E.-R. de CHATEAUBRIAND, «Études historiques», in *Œuvres complètes*, t. I, Paris, Lefèvre, 1834, p. 392.

Ce que postule l'écrivain romantique est que l'explication des violences révolutionnaires par le contingent et le social est insuffisante pour soulever la complexité de l'avènement de l'homme moderne. Reste qu'il confond volontairement les violences des premiers événements révolutionnaires avec celles de la Terreur, faisant ainsi le procès de la Révolution à partir de l'expérience de l'an II. L'un des héritages de la Révolution serait donc la réaction antiterroriste, laquelle mènerait insidieusement à une critique de la Révolution même.



C'est justement pourquoi l'œuvre de Lezay-Marnésia est caractéristique du courant libéral et des débats post-terroristes. Si Lezay dénonce le bilan de la terreur populaire, c'est pour mieux justifier le rôle civilisateur du peuple représenté. On retrouve la rupture classique entre démocratie directe et démocratie indirecte, plus à même de primer la raison. Artisan de la rhétorique antiterroriste en 1795, parce que la Terreur menace encore, il est, en 1797, un défenseur de la Constitution du Directoire et du bilan de la Révolution, au moment même où celle-ci est mise en péril par ses ennemis de la première heure qui rêvent secrètement d'un retour à l'Ancien régime. « Si j'osai m'élever contre elle (la Révolution), lorsqu'elle renversait tout, écrit-il, j'oserai la défendre lorsque tout la menace, et je défendrai ses principes avec la même ardeur que j'ai mise à attaquer ses excès. »<sup>[26]</sup> En ce sens, Lezay démontre que l'héritage de la Révolution à défendre n'est pas celui négatif de 1793, mais celui plein de promesses de 1789, ce qui le rapproche de Staël et Constant. Légitimement, le legs de la Terreur a été la peur des révolutions parce que la française avait montré les limites des politiques révolutionnaires. Mais le rôle de l'historien est de représenter les échecs pour mieux promouvoir les réalisations à venir d'une Révolution française considérée progressiste dans le temps long, ce qui lie Lezay aux Idéologues. Le constitutionnalisme poserait seul les conditions de la république moderne à fonder, comme le suppose aussi Madame de Staël quand elle peint l'impératif besoin de paix et d'une « constitution juste, libre et durable » pour qu'enfin les Français détournent les yeux du passé afin de privi-

drai ses principes avec la même ardeur que j'ai mise à attaquer ses excès. »<sup>[26]</sup> En ce sens, Lezay démontre que l'héritage de la Révolution à défendre n'est pas celui négatif de 1793, mais celui plein de promesses de 1789, ce qui le rapproche de Staël et Constant. Légitimement, le legs de la Terreur a été la peur des révolutions parce que la française avait montré les limites des politiques révolutionnaires. Mais le rôle de l'historien est de représenter les échecs pour mieux promouvoir les réalisations à venir d'une Révolution française considérée progressiste dans le temps long, ce qui lie Lezay aux Idéologues. Le constitutionnalisme poserait seul les conditions de la république moderne à fonder, comme le suppose aussi Madame de Staël quand elle peint l'impératif besoin de paix et d'une « constitution juste, libre et durable » pour qu'enfin les Français détournent les yeux du passé afin de privi-

26. A. DE LEZAY-MARNÉSIA, *Des causes de la Révolution et de ses résultats*, Paris, Desenne, Mathey et Maret, An V, 1797, p. VI.

légier l'avenir<sup>[27]</sup>. Mais cette espérance est un vœu pieux tant l'oubli de la Terreur est impossible aux générations qui suivent<sup>[28]</sup>. Lezay rêve lui-aussi en 1797 d'une France dégagée du souvenir de la Terreur, époque dont il a pourtant contribué à forger la haine. Lezay incarne ainsi les paradoxes d'un héritage révolutionnaire ambigu, multiple et changeant au gré des crises politiques.

François Furet, à juste titre, a vu une proximité intellectuelle entre la pensée de Lezay-Marnésia et celle, postérieure, de Tocqueville<sup>[29]</sup> ; il est vrai que, l'héritage de la Révolution a connu une évolution tout au long du xix<sup>e</sup> siècle : la peur de la Terreur a, peu à peu, fait place à la peur des révolutions populaires et, plus généralement, du peuple insurgé. L'héritage libéral de la Révolution est né de cette interrogation qui porte à blâmer la Terreur et renouveler le serment des constituants de 1789. La Révolution a engendré une société dont la culture politique a traversé les régimes pour parvenir jusqu'à nous, comme le résume cette formule aux accents toquevilliens de Lezay : « Il restera de la révolution un esprit de liberté qui s'opposera désormais à toute tyrannie durable, quand même la constitution républicaine de la France serait renversée<sup>[30]</sup>. » Cet héritage est alors en même temps une croyance à laquelle il est difficile, pour l'individu moderne, de ne pas céder.

---

27. G. DE STAËL, *Réflexions sur la paix adressées à M. Pitt et aux Français*, Paris, 1794, p. 57. Elle écrit que, dès lors pour les Français, « il n'existera plus que de l'avenir ».

28. Cf. M. OZOUF, « Thermidor ou le travail de l'oubli », in *L'école de la France*, Paris, Gallimard, 1984.

29. F. FURET, « Une polémique thermidorienne », *op. cit.*, p. 48-50.

30. A. DE LEZAY-MARNÉSIA, *Des causes...*, *op. cit.*, p. 70-71.

---

par **BERNARD BRUNETEAU\***



## ***La Révolution française aux origines du totalitarisme ?***

### ***Retour sur un débat récurrent***

**U**N CANDIDAT AUX CONCOURS d'enseignement en histoire de 2015-2016 (Capes/agrégation) trouverait assurément le questionnement de cet article quelque peu surréaliste. La formulation de la question d'histoire contemporaine au programme – « Citoyenneté, République, démocratie en France de 1789 à 1899 » – laisse en effet entendre que la victoire des dreyfusards est l'aboutissement d'une lutte qui consacre les droits de l'homme inaugurés en 1789. Et comme par ailleurs une certaine vulgate pétrie des travaux de Zeev Sternhell fait du nationalisme antidreyfusiste la matrice du fascisme, la thèse de l'immunité de la culture politique révolutionnaire à toute espèce de totalitarisme resurgit de plus belle. Le questionnement peut donc être jugé polémique à juste titre en raison de la polarisation dans l'espace public de la mémoire de ces deux phénomènes historiques (Révolution française, totalitarisme) autour de la question des droits de l'homme : invention de ceux-ci d'un côté, négation de l'autre.

L'association mécanique de la démocratie aux droits de l'homme nous fait pourtant perdre de vue que la démocratie a pu aussi s'assimiler au pouvoir d'une minorité se disant habilitée à prononcer la volonté du peuple-un. C'est ce qu'essaie de rendre l'expression a priori étrange de « démocratie totalitaire » apparue dans les années 1930 et promue

---

\* Professeur à l'université Rennes I, historien des idées, auteur de *Le Totalitarisme. Origines d'un concept, genèse d'un débat*, Paris, Éditions du Cerf, coll. « Démocratie ou totalitarisme », 2010, 496 p.